



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
L'Esplanade Laurier,
140 O'Connor Street,
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Lubrifiants pour les FC Lubrifiants pour les Forces canadiennes	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-228586/A	Date 2022-09-26
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-228586	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HL-612-81402
File No. - N° de dossier hl612.W8486-228586	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-10-21 Heure Avancée de l'Est HAE	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Di Loreto, Shalene	Buyer Id - Id de l'acheteur hl612
Telephone No. - N° de téléphone (343)553-7067 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Voir Ici	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1. INTRODUCTION	3
1.2. SOMMAIRE	3
1.2.1 BESOIN	3
1.2.2 MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DES REVENDEMENTS TERRITORIALES.....	4
1.2.3 LE SERVICE CONNEXION POSTEL	4
1.3. COMPTE RENDU	4
1.4. MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	4
1.5. TERMES CLÉS.....	4
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	5
2.2. CLAUSE DU GUIDE DES CCUA.....	5
2.3. PRÉSENTATION DES OFFRES	5
2.4. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.5. LOIS APPLICABLES	6
2.6. PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	6
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	11
4.1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	11
4.1.1 ÉVALUATION TECHNIQUE.....	11
4.1.1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	11
4.1.1.2 ÉVALUATION POUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ.	11
4.1.2 ÉVALUATION FINANCIÈRE	12
4.1.3 LE PRIX UNITAIRE ÉVALUÉ.....	12
4.2. MÉTHODE DE SÉLECTION.....	12
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	13
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	13
5.1.1 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION	13
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	13
5.2.1 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – DOCUMENTATION EXIGÉE.....	13
5.2.2 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION D'OFFRE	13
5.2.3 ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES	14
5.2.3.1 CERTIFICATION CANADIENNE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, D'ACCESSIBILITE ET SOCIOECONOMIQUES	14
PARTIE 6 - EXIGENCES D'ASSURANCES.....	17
6.1. CAPACITÉ FINANCIÈRE.....	17
PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
7A. OFFRE À COMMANDES.....	18
7A.1. OFFRE.....	18
7A.2. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	18
7A.3. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	18
7A.4. DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	19
7A.5. RESPONSABLES	19
7A.6. UTILISATEURS DÉSIGNÉS	20

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7A.7. PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	20
7A.8. INSTRUMENT DE COMMANDE	20
7A.9. LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	21
7A.10. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	21
7A.11. ATTESTATIONS	21
7A.12. PRODUITS HOMOLOGUÉS.....	22
7A.13. VALIDATION D'ESSAIS	22
7A.14. PROCÉDURES POUR DEMANDE D'EXEMPTION	23
7A.15. LOIS APPLICABLES	23
7A.16. REMBALLAGE	23
7A.17. TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	23
7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	24
7B.1. BESOIN	24
7B.2. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	24
7B.3. DURÉE DU CONTRAT	24
7B.4. PAIEMENT	24
7B.5. INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	26
7B.6. CLAUSE DU GUIDE DES CCUA	26
7B.7. ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE.....	27
7B.8. CONDITION DE MATÉRIEL	27
7B.9. DATE DE NOUVELLE INSPECTION.....	28
7B.10. PIÈCES DE RECHANGE D'AVION MILITAIRE - DOCUMENTATION SUR LA NAVIGABILITÉ	28
7B.11. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON	28
7B.12. DOCUMENTS DE DISTRIBUTION	28
7B.13. INSTRUCTIONS DE LIVRAISON - LIVRAISON À DESTINATION.....	29
7B.14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	29
LISTE DES ANNEXES	31

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) comporte sept parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, le rapport de consommation, les adresses de livraison, et les instruments de paiement électronique.

1.2. Sommaire

1.2.1 Besoin

Fournir les lubrifiants au ministère de la Défense nationale à travers le pays, tels que décrits à l'annexe A – Besoin, aux endroits indiqués dans l'annexe D – Adresses de livraison, au fur et à mesure que les commandes sont placées par l'utilisateur désigné, durant la période de la 1 novembre 2022 jusqu'au 31 octobre 2023, inclusivement, avec une option de prolongation de l'offre à commandes d'une année supplémentaire.

Les articles détaillés dans l'annexe A sont des produits destinés à être utilisés pour les besoins de l'armée et la marine. Les offres peuvent être soumises sur une base régionale. Les régions sont définies comme suit:

- la région de l'Atlantique qui comprend les provinces de la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince Édouard, du Nouveau Brunswick, de la Terre Neuve et Labrador.
- la région du Québec;
- la région de l'Ontario;
- la région de l'Ouest comprenant les provinces du Manitoba, Alberta, Saskatchewan et de la Colombie Britannique; et

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- la région du Nord qui comprend toutes les localités situées dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

Plus d'une offre à commandes serait émise à la suite de cette sollicitation.

Les articles attribués au même offrant dans différentes régions seront consolidés dans une même et seule offre à commandes.

1.2.2 Marchés réservés dans le cadre des revendications territoriales

La présente demande d'offres à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

L'approvisionnement est assujéti aux dispositions de l'Entente sur les revendications territoriales globale des Gwich'in, Convention définitive des Inuvialuits, Accord sur les revendications territoriales du peuple tlicho, Entente définitive du conseil des Ta'an Kwach'an, l'Accord-cadre définitif – Conseil de Premières nations du Yukon, et l'Entente définitive de la Première nation des Kwanlin Dun.

1.2.3 le service Connexion postal

La présente OC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la présentation des offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, pour obtenir de plus amples renseignements.

Étant donné que plusieurs personnes travaillent présentement de la maison et dans le but de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les communautés, les offrants sont fortement encouragés à utiliser le service Connexion postal pour la transmission électronique de leur soumission. L'information concernant le service Connexion postal se trouve à la partie 2, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3, Instructions pour la préparation des offres, de la demande de soumissions.

1.3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

1.5 Termes clés

CdA: Certificat d'analyses
FS: Fiche signalétique
QPL: Qualified Products List
PRI: Performance Review Institute
TAPL: Technically Acceptable Products List

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

API: American Petroleum Institute
CAS: Chemical Abstract Service
ORE: Organisation de remballage ORE
EHC: Environmental Handling Charges
LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement
INRP: Inventaire national des rejets de polluants
ARET: Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
IPC: indice des Prix à la Consommation
ITFC: Instructions techniques des Forces canadiennes
SAFC: Système d'approvisionnement des Forces canadiennes
AQAP: AQAP 2120: NATO Quality Assurance Requirement For Production
NRQP : Numéro de référence de qualification du produit

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2022-03-29) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

L'article 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : cent-vingt (120) jours

2.2. Clause du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
M1004T	Condition du matériel - offre	2016-01-28

2.3. Présentation des offres

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postal pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère " exclusif " doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas la transmission des réponses à tous les offrants.

2.5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions – soumissions électronique

Le Canada demande que le soumissionnaire présente sa soumission conformément à l'article 08 des Instructions uniformisées 2003. Le service Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents de la soumission soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

En raison de la nature de la demande de propositions, la transmission des soumissions par courrier/messagerie à TPSGC Module de réception des soumissions (MRS) **ne sera pas acceptée**.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : OFFRE TECHNIQUE

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. L'offrant doit considérer les éléments suivants dans son offre technique:

L'information technique suivante doit être soumise avec l'offre ou immédiatement après la demande du responsable de l'offre à commandes. À défaut de fournir les informations techniques dans les délais requis, l'offrant en défaut verra son offre déclarée non recevable.

1. Information sur le produit

Le nom de la marque et s'il y a lieu, le numéro de référence de qualification du produit (NRQP) offert, doivent être indiqués à l'annexe "A" de l'offre. L'offrant doit inclure tous les numéros de référence requis, lettres, certificats d'analyse (CdA), et les fiches signalétiques (FS) relatives à chaque produit offert, tel que spécifié à l'Annexe "A".

1.1 Quand une liste de produits qualifiés (QPL) est spécifiée pour l'article à l'annexe A :

- a. le numéro de référence de qualification du produit (NRQP) doit être énoncé à l'annexe "A" si le produit offert est publié sur la QPL, sinon une lettre de l'autorité responsable de la qualification pour la spécification applicable est requise; et
- b. le produit offert doit être qualifié au moment de la date de fermeture des soumissions par l'autorité responsable de la qualification pour la spécification applicable;

1.2 Quand des résultats de tests sont spécifiés pour l'article à l'annexe A :

- a. Un certificat d'analyses d'un laboratoire reconnu est requis; et,
- b. les résultats au certificat d'analyses doivent démontrer l'homologation à toutes les exigences des spécifications applicables; et,

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

c. Le certificat d'analyses doit indiquer l'exigence/propriété, méthode de test utilisée, et les résultats obtenus avec les unités; et

d. Le certificat d'analyses doit être signé, daté, et doit indiquer la date de fabrication et le numéro de lot du produit analysé, et,

e. Le produit analysé doit être de même lot que le produit offert initialement, et

f. Le certificat d'analyses ne doit pas être expiré. Un certificat d'analyses est considéré comme expiré lorsque le produit (lot) atteint la date du premier contrôle de qualité (selon la périodicité minimale de contrôle établie pour chaque article et portant l'appellation " délai de remise à l'essai " à l'annexe A) après la date de manufacture.

1.3 Quand une liste de produits autorisés techniquement (TAPL) est spécifiée pour l'article à l'annexe A :

a. Les offrants doivent fournir une lettre à jour établissant l'acceptation du produit sur la liste TAPL, selon les spécifications (dernière édition) du ministère de la Défense nationale. Seuls les produits ayant reçu cette acceptation seront considérés; et

b. le produit offert doit être accepté par l'autorité responsable pour la spécification applicable au moment de la date de fermeture des soumissions.

2. Fiche signalétique (FS)

La FDS la plus récente du produit est requise à des fins d'évaluation. La FDS doit divulguer les informations sur les ingrédients chimiques, conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD), ainsi que les numéro CAS et les compositions en pourcentage. Si le numéro CAS ou le nom chimique d'un produit contrôlé n'a pas été révélé sur la FDS en raison d'informations de secret commercial, l'offrant doit fournir ces informations confidentielles dans un document séparé.

Si aucun numéro CAS ou nom du produit chimique n'est divulgué, l'offrant doit fournir une déclaration indiquant que le produit n'est pas contrôlé par le SIMDUT et ne contient pas d'ingrédients dangereux. Les produits couverts par la Loi sur les produits dangereux sont évalués en fonction de critères spécifiques requis par le RPD. Si le produit répond à l'un des critères d'une classe de danger, il se qualifie comme produit dangereux ou produit contrôlé selon le SIMDUT.

Note : L'information détenue exclusivement/confidentielle sera traitée avec confidentialité.

3. Produits optionnels et offres de contenants de différente grandeur

3.1 Produits optionnels

Les offrants peuvent offrir de multiples produits optionnels pour le même numéro d'article à un même prix applicable à tous les produits offerts à ce numéro d'article. Tous les produits optionnels offerts seront évalués par rapport aux mêmes critères. Si tous les produits optionnels offerts sont techniquement recevables, l'offrant sera autorisé à fournir le produit de son choix parmi ces produits optionnels qualifiés sous ce numéro d'article. Les produits optionnels qualifiés sous le même numéro d'article doivent avoir été classés dans la même classe lors de l'évaluation pour l'environnement, la santé et la sécurité pour qu'il soit permis à un fournisseur de livrer l'un ou l'autre des produits optionnels qualifiés sous ce même numéro d'article.

Si un produit optionnel offert n'est pas techniquement qualifié, il sera retiré de la liste du fournisseur et seuls les produits qualifiés restant seront considérés aux étapes suivantes de l'évaluation.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.2. Offres de contenants de différente grandeur

Dans le cas où l'offrant désire proposer le même produit dans un contenant de différente grandeur (c'est à dire, différent NNO mais avec les mêmes spécifications, grade, type, et classe), l'offrant doit fournir la grandeur, l'unité de distribution, ainsi qu'une justification détaillée. Dans ce cas, l'offrant n'est pas requis de fournir les données techniques, la littérature, les spécifications et les dessins étant donné que le produit est le même, seule la grandeur du contenant ayant changé.

L'offre à commandes identifiera, si le produit est accepté, le nouveau NNO correspondant à la grandeur du contenant offert. Seuls les NNO repris dans l'offre à commandes seront permis pour la livraison.

3.3 Huiles recyclées et re-raffinées

Les offerants peuvent offrir des produits fabriqués avec des bases d'huile recyclées ou re-rafinée, à condition que le produit soit qualifié par l'agence responsable de la qualification de la spécification applicable identifiée pour le produit.

4. Remballage

Exigences pour les lubrifiants réemballés:

Le soumissionnaire est tenu de déclarer pour chaque article s'il est le fabricant d'origine. Si un soumissionnaire n'est pas le fabricant d'origine du lubrifiant, le soumissionnaire doit indiquer si le lubrifiant sera réemballé par un agent autre que le fabricant d'origine. Pour que les articles réemballés soient acceptables, il est obligatoire que le soumissionnaire:

- a) Démontre, dans sa soumission ou avant l'émission de l'offre à commandes, l'accréditation de l'organisation de remballage (ORE) à un régime de qualité reconnue, tel que ISO 9000 ou ses dérivés ou se conforme aux exigences de l'AQAP 2120;
- b) Présente, avec sa soumission ou avant l'émission de l'offre à commandes, une copie de son plan de gestion de la qualité pour le remballage de chaque article à être réemballé.

Le plan de gestion de la qualité doit comprendre au minimum:

- L'endroit où le remballage aura lieu;
- Comment le processus sera atteint;
- Les détails de la façon dont la contamination par les produits précédents sera évitée;
- Comment l'ORE maintiendra le contrôle des lots, étant donné que le mélange des différents lots n'est pas autorisé, et
- Comment l'ORE démontrera qu'aucune dégradation de la qualité des produits n'a eu lieu.

Section II : Offre financière

Les offerants doivent soumettre leur offre financière en accord avec les Annexes "A" – Besoin et "B", Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1. Prix unitaire

Le prix unitaire ferme doit être en dollars canadiens, ddp destination incoterms 2000 et ne doit pas dépasser 2 décimales. Les offerants doivent soumettre un prix par unité de mesure pour les articles de l'annexe A et dans la zone de leur choix où ils aimeraient faire la livraison.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.1 Prix unitaire de base

Les offrants doivent soumettre un prix unitaire de base par unité de mesure pour les articles de l'annexe A et dans la région de leur choix où ils aimeraient faire la livraison. Les régions sont définies dans la Partie 1.

Les articles attribués au même Offrant dans différentes régions seront fusionnés dans une même et seule Offre à commandes.

1.2 Prix unitaire avec rabais

Les offrants pourraient offrir un prix unitaire avec rabais selon la quantité d'unités commandée par commande subséquente. Seuls les prix unitaires de base et les prix unitaires avec rabais (selon la quantité d'unités commandées) doivent être indiqués dans l'annexe A.

Note : Si aucun rabais n'est offert, les offrants doivent confirmer, pour les articles qu'ils souhaitent fournir, que le prix unitaire de base offert est valide quel que soit le volume de la quantité commandée.

2. Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat.

Référence de CCUA	Section	Date
C3010T	Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques	2014-11-27

3. Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : ATTESTATIONS

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les offres doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offres seront évaluées selon les facteurs obligatoires suivants:

- a) Conformité aux exigences techniques de chaque article dans l'Annexe A.
- b) Soumission de toute l'information obligatoire comme offre technique.

Les offres qui ne rencontrent pas ces exigences techniques obligatoires seront déclarées non recevables.

4.1.1.2 Évaluation pour l'environnement, la santé et la sécurité.

Selon la FDS et les informations confidentielles, le cas échéant, fournies pour chaque produit, les ingrédients chimiques (substances) contenus dans le produit seront évalués en vérifiant:

Numéro CAS; ou
nom chimique; ou
définition, si la substance relève d'une catégorie de substance ciblée (exemple: une substance et ses composés, isomères, etc.) énumérée dans les règlements et les programmes de prévention de la pollution du gouvernement du Canada indiqué ci-dessous

contre les catégories suivantes:

- a) Catégorie A: substance (s) ciblée (s) soumise à l'inventaire national des rejets de polluants (INRP);
- b) Catégorie B: substance (s) ajoutée (s) à l'annexe 1, Liste des substances toxiques en vertu de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement).
- c) Catégorie C: substance (s) réglementée (s) par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).

Les produits proposés seront triés par ordre de préférence en fonction des substances identifiées dans le produit:

Produit offert de la classe 1: un produit qui ne contient aucune des substances des catégories ci-dessus;

Produit offert de la classe 2: un produit contenant des substances de la catégorie A;

Produit offert de la classe 3: un produit contenant des substances de la catégorie B;

Produit offert de la classe 4: un produit contenant des substances de la catégorie C; ”

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4.1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation d'offres :

Conformité à la base de paiement selon l'Annexe « B ».

4.1.3 Le prix unitaire évalué

Le prix unitaire de base et le prix unitaire avec rabais tels qu'indiqués dans l'annexe A, seront pondérés et combinés pour donner le prix unitaire évalué.

Exemple avec l'article 10 :

Pour l'article 10, un offrant pourrait offrir un prix unitaire de base de 18\$ pour une quantité commandée de moins de 20 unités et un prix unitaire de rabais de 16\$ pour une quantité commandée de 20 unités ou plus. En utilisant les facteurs de pondération indiqués dans l'annexe A pour l'article 10, le prix unitaire évalué est :

$$18\$ \times 0,5 + 16\$ \times 0,5 = 17\$$$

4.2. Méthode de sélection

4.2.1 Pour être déclarée recevable, une offre doit :

- a) Respecter toutes les exigences de la demande d'offre à commandes; et
- b) Satisfaire à tous les critères obligatoires d'évaluations technique et financière.

Une offre qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre des conditions a) ou b) sera déclarée non-recevable.

4.2.2 La sélection sera basée sur les substances contenues dans les produits, y compris les produits optionnels, et sur le prix unitaire évalué.

L'offre recevable ayant le produit offert de classe 1 avec le prix unitaire évalué le plus bas, article par article, sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes. Si aucun produit offert de classe 1 n'est reçu pour un article, les produits offerts de classe 2 seront considérés. Si aucun produit offert de classe 2 n'est reçu pour un article, les produits offerts de classe 3 seront considérés. Les produits offerts de classe 4 seront considérés si et seulement si aucun autre meilleur produit n'a été offert.

Plus d'une offre à commandes pourraient être émises à la suite de cette demande de proposition.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Certification canadienne des critères environnementaux, d'accessibilité et socioéconomiques

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des quatre déclarations suivantes aux fins d'attestation.

- 1) L'offrant atteste que l'offrant est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé d'offrant

Date

OU

- 2) L'offrant atteste que l'offrant satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des huit (8) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Écologisation (ou environnementaux), accessibilité et socio-économiques critères au sein de l'organisation du l'offrant	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Programmes ou politiques de recyclage concernant, entre autres : - Réduction des gaz à effet de serre (GES) - Inventaire des GES - Déchets électroniques - Audits des déchets - Efficacité énergétique - Achats écologiques - Exigences relatives au parc (véhicules verts, suivi des véhicules, pneus à faible résistance, recyclage des pneus,	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

réduction des émissions, etc.) - Éclairage LED - Des bacs de recyclage pour les contenants de papier, de papier journal, de plastique et d'aluminium disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local - Éclairage à sensation de mouvement - Programmes solaire/éolien	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	
Autre enregistrement ou certification environnementale. L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.	
Autres initiatives et programmes environnementaux en place. L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.	

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

OU

- 3) L'offrant certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs sous-représentés, les propriétaires de fournisseurs et les groupes ciblés (c.-à-d. les minorités visibles, les femmes, les jeunes et les anciens combattants des Forces armées canadiennes) par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

OU

- 4) L'offrant certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs autochtones par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

L'offrant) devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Remarque : L'offrant peut être tenu de justifier sa déclaration en soumettant, sur demande de l'autorité contractante, les renseignements suivants:

- i) Description détaillée des initiatives ou des programmes
- ii) Preuve de l'initiative ou des programmes (certificat, rapport, vérification, plan d'action, politique, etc.).

5.3 Certificat de conformité

L'offrant certifie ci-après que le produit livré sera conforme aux spécifications stipulées en Annexe "A" – Besoin- pendant la durée de l'offre à commandes.

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - EXIGENCES D'ASSURANCES

6.1. Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA* M9033T (2011/05/16) Capacité financière

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7A. OFFRE À COMMANDES

7A.1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A aux endroits indiqués dans l'annexe D - Adresses de livraison.

7A.2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7A.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7A.3.1 Conditions générales

2005 (2022-01-28), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06 est modifié comme suit :

Supprimer : trente (30) jours
Insérer : soixante (60) jours

7A.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin ;
Deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre ;
Troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre ;
Quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7A.4. Durée de l'offre à commandes

7A.4.1 Période de l'offre à commandes

La période de passation de commandes subséquentes et la prestation de services en vertu de la date d'émission au 31 octobre 2023 inclusivement.

7A.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'un an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 90 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7A.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes..

7A.5. Responsables

7A.5.1 Responsable de l'offre à commandes

La responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Shalene Di Loreto
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : DAPIV
Adresse : 140 rue O'Connor
Ottawa, Ontario, K1A 0S5
Téléphone : 343-553-7067
Courriel : shalene.diloreto@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7A.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ - ____ - ____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7A.5.3 Représentant de l'offrant

Les noms, les titres et les numéros de téléphone des membres du personnel permanent de l'offrant autorisés à recevoir des commandes subséquentes aux offres à commandes provenant des utilisateurs désignés sont :

Nom :

Titre :

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courier électronique:

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de :

Renseignements généraux

Nom :

Titre :

No de téléphone :

Courier électronique:

Suivi de la livraison :

Nom :

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courier électronique:

7A.6. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes aux offres à commandes est tout personnel désigné des bases et unités du Ministère de la Défense nationale.

7A.7. Procédures pour les commandes

La commande subséquent sera émise, par l'utilisateur désigné, au titulaire de l'offre à commandes qualifié.

7A.8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :

- PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7A.9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 200 000\$ (taxes applicables incluses).

7A.10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexe;
- b) Les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2022-01-28), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2022-01-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- e) Annexe "A" - Besoin;
- f) Annexe "B" - Base de paiement
- g) Annexe "D" - Adresses de livraison
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s).*)

7A.11. Attestations

7A.11.1 Conformité

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

7A.12. Produits Homologués

Le matériel identifié dans la liste canadienne ou américaine des produits homologués par un numéro de référence de qualification dans l'annexe A de l'offre doit être fourni. Le matériel doit être conforme à toutes les conditions exposées dans le certificat d'homologation ou dans la lettre de recommandation délivrée pour ce matériel.

7A.13. Validation d'essais

La validation d'essais vise à valider la capacité de l'installation d'essais utilisée par l'entrepreneur. La validation d'une installation d'essais donnée n'est pas requise si cette installation d'essais donnée rencontre un des critères suivants :

- a) un laboratoire d'une tierce partie accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) (ou autre organisme d'accréditation de laboratoire reconnu nationalement ou internationalement) pour effectuer les essais précisés dans la(les) spécification(s) de produit, ou
- b) un laboratoire enregistré selon les normes ISO 9001 ou 9002 qui a mis sur pied un système d'étalonnage conforme à la norme ISO 10012-1, et qui participe régulièrement à un programme d'essai de rendement reconnu pour ce qui est des produits sous contrat.

L'entrepreneur doit effectuer la validation d'essais pour chaque installation d'essais utilisée par l'entrepreneur en utilisant un échantillon du premier lot de chacun des produits qui sont fournis au MDN en vertu de l'offre à commandes.

L'entrepreneur doit prélever un échantillon, partager cet échantillon en deux parties égales, et soumettre une partie à des essais à l'installation d'essais et l'autre partie à des essais dans un laboratoire qui respecte l'un des critères suivants :

- a) un laboratoire accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) ou tout autre organisme national (ou international) d'accréditation de laboratoire pour faire les essais précisés dans les spécifications de produit; ou
- b) un laboratoire enregistré selon les normes ISO 9001 ou 9002 qui a mis sur pied un système d'étalonnage conforme aux normes ISO 10012-1, et qui participe régulièrement à un programme d'essai de rendement reconnu pour ce qui est des produits sous contrat.

Chaque partie de l'échantillon doit être soumise aux vérifications de toutes les exigences énumérées dans les spécifications de produit, sauf les essais désignés dans les spécifications en tant qu'essais de qualification uniquement, et les résultats reportés à l'entrepreneur.

À la réception du rapport d'essai, l'entrepreneur doit comparer les résultats reçus obtenus par le laboratoire avec ceux provenant de l'installation d'essais et fournir une copie à l'autorité technique du MDN ainsi qu'au responsable de l'assurance de la qualité du MDN. Tout écart, supérieur à la reproduction de la méthode d'essai en cause, entre les résultats obtenus doit être examiné, la cause doit être déterminée, et toute mesure corrective de la part de l'installation d'essais doit être prise. L'entrepreneur doit conserver tous les

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

documents prouvant la tenue de l'examen et la prise de mesures correctives, et ces documents doivent être fournis au MDN sur demande.

L'entrepreneur doit répéter la validation d'essais au moins une fois l'an pour chaque installation d'essais utilisée. Une copie des résultats de validation annuelle doit être fournie à l'autorité technique du MDN et au responsable de l'assurance de la qualité du MDN.

7A.14. Procédures pour demande d'exemption

La procédure d'exemption telle que définie dans la norme de la Défense nationale D-02-006-008/SG-001 (en utilisant le formulaire DND 675) doit s'appliquer à l'offre à commandes (OAC).

7A.15. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7A.16. Remballage

Au moment de la première commande, pour chaque produit, avant la distribution du produit, un échantillon du produit du conteneur original et les échantillons du produit réemballé doivent être soumis à un laboratoire agréé de tests pour des tests de re-certification aux frais de l'offrant, pour des tests comme convenu par MDN.

Les échantillons devant être re-certifiés sont comme ce qui suit:

- Le premier conteneur du produit réemballé provenant de la ligne de remplissage doit être présenté avec la commande de l'offre à commandes;
- Le dernier conteneur du produit réemballé provenant de la ligne de remplissage doit être présenté avec la commande de l'offre à commandes;
- Un conteneur supplémentaire au milieu du processus de remballage.

La compagnie de remballage doit être au courant du fait qu'ils sont responsables pour la qualité du produit une fois réemballé, et que le produit réemballé doit conserver toutes les caractéristiques du produit original pour être acceptable.

La spécification de l'emballage et l'étiquette du produit doivent être en conformité avec les clauses et conditions de l'offre à commandes.

7A.17. Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.2. Clauses et conditions uniformisées

7B.2.1 Conditions générales

2010A (2022-01-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2022-01-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne), ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

7B.2.2 Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:

CCUA	Section	Date
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B4019C	Spéc. et normes militaires - É.U.	2015-02-25
C2800C	Côte de priorité	2013-01-28
C2801C	Côte de priorité - entrepreneur canadien	2022-03-29

7B.3. Durée du contrat

7B.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de trente-cinq (35) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes, ou un délai mutuellement convenu. Le responsable de la qualité du ministère de la Défense Nationale doit être avisé au moins sept jours avant la date de livraison.

7B.4. Paiement

7B.4.1 Base de paiement

Se référer à l'Annexe "B" - Base de paiement.

7B.4.2 Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:

CCUA	section	date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12
C2000C	Taxes - fournisseurs étrangers	2007-11-30

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7B.4.3 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :
Rajustement du taux de change = montant en monnaie étrangère x Qté x $(i_1 - i_0) / i_0$
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

Qté

quantité d'unités

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US])

Le taux de change initial correspond au taux de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions. La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US]). La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

- a. Le taux de change aux fins du rajustement pour les biens correspondra au taux de la Banque du Canada à la date de livraison des biens.
 - b. Le taux de change aux fins du rajustement pour les services correspondra au taux de la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu.
 - c. Le taux de change aux fins du rajustement pour les paiements anticipés correspondra au taux de la Banque du Canada au dernier jour ouvrable avant le paiement. Le taux publié au dernier jour ouvrable sera utilisé pour les jours non ouvrables.
4. L'entrepreneur doit indiquer les montants de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
 5. Le rajustement du taux de change aura un impact sur le paiement effectué par le Canada uniquement lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c'est-à-dire $[i_1 - i_0 / i_0]$).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en conformément à la présente clause.

7B.4.4 Paiement avant la date d'échéance

Le paiement peut être effectué avant la date d'échéance si sur sa facture l'offrant offre un escompte pour paiement rapide et que cet escompte compense au moins les frais engagés par Canada pour payer la facture plus tôt. Il ne sera pas tenu compte des escomptes au comptant pour paiement rapide dans l'évaluation des offres.

7B.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7B.5. Instructions pour la facturation

7B.5.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7B.5.2 Chaque facture doit être appuyée par une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié dans la commande subséquente à l'offre à commande;

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour attestation et paiement.
- b) Un exemplaire doit être envoyé à :

Défense Nationale - Quartier Général
MGen George R. Pearkes Bldg
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON
K1A 0K2
Attention:

7B.6. Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:

CCUA	section	date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D0018C	Livraison et déchargement	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2017-08-17
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2022-05-12
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité(DND)- entrepreneur établi aux États - Unis	2010-01-11
D5540C	ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q)	2021-05-20
D5545C	ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2019-05-30
D5604C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis	2021-05-20
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2017-11-28
D6010C	Palettisation	2007-11-30
G1005C	Assurances	2016-01-28

7B.7. Étiquetage et marquage

L'entrepreneur doit s'assurer que le nom du fabricant, les spécifications, le numéro de lot et la date de fabrication figurent sur le récipient du produit. Une étiquette adhésive de la plus haute qualité commerciale doit être apposée sur l'emballage du récipient.

Le sur-étiquetage du contenant est interdit.

Les étiquettes doivent contenir au moins les renseignements suivants:

- a) Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) et
- b) Numéro du code de l'OTAN et
- c) Description et spécification de produit et
- d) Date de remplissage OU date de fabrication et
- e) Nom original du fabricant avec le numéro du lot (un code numérique ou alphanumérique qui permet de retracer un conteneur jusqu'à un lot précis du fabricant) (nom de l'entrepreneur optionnel) et
- f) Poids OU volume du contenu et
- g) Date de nouvelle inspection (le mois et l'année doivent être précisés) et,
- h) La date d'expiration de l'OTAN (72 mois suivant la date de fabrication) là où le numéro de code de l'OTAN est applicable.

Si le soumissionnaire ne peut respecter certaines des exigences susmentionnées, il doit fournir les renseignements manquants sur des étiquettes autocollantes qui accompagnent le produit. Ces étiquettes seront à coller, par l'utilisateur, d'une façon à assurer qu'aucune information existante n'est cachée ou qu'il n'y ait étiquetage excédentaire, sur les différents récipients immédiatement lors d'enlever différents récipients de l'emballage externe.

La date de réinspection et l'information OTAN (NSN, Code OTAN, date d'expiration code OTAN) sont optionnelles pour les articles suivants et pour les spécifications non-militaires:
Articles No 31-34 inclus.

7B.8. Condition de matériel

Le fournisseur doit s'assurer que le temps écoulé entre la date de fabrication du produit et la date de livraison au Ministère de la défense Nationale n'est pas inférieur de 25 pour cent du temps indiqué pour la re-certification tel que indiqué à l'annexe A.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7B.9. Date de nouvelle inspection

Le Contrôle minimal de la qualité des produits pétroliers est établi par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et énoncé dans l'OTAN « STANAG » 4714. L'étiquette d'information du produit doit comprendre la date de la nouvelle inspection qui tient compte de la fréquence minimale de réalisation de nouveaux tests.

7B.10. Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité

Des dossiers du fabricant doivent être fournis pour examen et conservés par l'entreprise retenue pendant trois ans après la livraison du dernier article en vertu du contrat. Les données contenues dans ces dossiers doivent être suffisantes pour justifier l'origine du produit.

Ce type de dossier contiendra au moins les éléments suivants:

- (a) des renseignements suffisants pour permettre d'identifier l'article selon le type, la classe, le style, la catégorie (y compris le numéro de lot), le numéro de distribution, la provenance de la pièce et la date et le lieu de fabrication, suivant le cas;
- (b) le titre et la description (ou une autre identification formelle), ainsi que la version applicable des exigences relatives à la spécification, au dessin, au processus ou à l'inspection, suivant le cas;
- (c) des dossiers relatifs aux inspections et aux essais effectués, y compris ceux réalisés au nom du fabricant ou de l'entreprise retenue;
- (d) des copies d'un certificat de conformité ou d'un certificat de régularité délivré par le fabricant, s'il y a lieu.
- (e) toute autre donnée technique pertinente;

7B.11. Préparation pour la livraison

La préparation en vue de la livraison doit être conforme à la dernière édition des spécifications relatives à l'emballage dans les Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000.

Le fournisseur doit préparer tous le(s) numéro(s) d'article(s) pour livraison en conformité avec la dernière édition des Spécifications de l'Emballage des Forces Canadiennes D-LM-008-036/SF-000, MDN Besoins Minimum pour le Paquet Standard du Manufacturier ('DND Minimum Requirements for Manufacturer's Standard Pack').

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 11 à 15 raison de 4 unités par paquet.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 21 à 30 raison de 24 unités par paquet.

7B.12. Documents de distribution

L'entrepreneur doit préparer les documents de distribution avec un format électronique actuel et les distribuer comme suit:

- (a) Copie 1: envoyer au consignataire avec la mention: 'À l'attention: Officier de Réception';
- (b) Copies 2 et 3: avec la livraison (dans une enveloppe imperméable) au destinataire;
- (c) Copie 4: à l'autorité contractante

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(d) Copie 5 : à: _____
Siège social de la Défense Nationale
Mgen George R. Pearkes Building
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON, K1A 0K2

À l'attention:

(e) Copie 6: au représentant de l'Assurance Qualité;

(f) Copie 7: au fournisseur;

(g) Pour tous les fournisseurs non-Canadiens, Copie 8 à:

DQA/Administration des contrats
Siège social de la Défense Nationale
Mgen George R. Pearkes Building
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON, K1A 0K2
Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

En plus, le fournisseur devra préparer:

a. Une copie du Certificat d'Analyse (CdA) tel que décrit à la partie 3 et que l'on peut relier au numéro de lots et l'envoyer en format PDF par courriel à AvPOLCBA@forces.gc.ca ou par facsimilé au 819-997-4096.

b. Un document à envoyer au responsable de l'assurance qualité du MDN responsable de la commande (selon la clause CCUA D5510C) contenant au minimum l'information suivante:

- 1) Numéro de l'Offre à commande
- 2) Le numéro de la commande subséquente à l'offre à commande
- 3) La date de livraison.

et l'envoyer à l'autorité d'assurance de la qualité du MDN responsable de contrat (conformément au CCUA D5510C).

7B.13. Instructions de livraison - Livraison à destination

Les biens doivent être consignés et livrés à la destination spécifiée dans la commande subséquente, Incoterms 2000 'RDA Rendu Droits Acquittés' destination comme détaillé dans l'annexe "D".

7B.14. Règlement des différends

(a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.

(b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

(c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) »

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Besoin

Annexe B : Base de paiement

Annexe C : Rapport de consommation

Annexe D : Adresses de livraison

Annexe E : Instruments de paiement électronique

Annexe A
Besoin

NO. ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai (mois)	NNO	code de l'OTAN	Format	Unité de dotation	Quantité Estimée Période 2018-2020	Régions	Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire	Coefficient de pondération	Prix Evalué	QPRN
1	Graisse	Def Stan 91-034 Issue 4	TAPL Def Stan 91-34/4			9150-99-163-5750		12.5 kg	CO	16	A	Moins de 5	\$	0.5	\$	
2	Graisse	Def Stan 91-034 Issue 4	TAPL Def Stan 91-34/4			9150-99-163-5750		12.5 kg	CO		D	Moins de 5	\$	0.5	\$	
3	Huile de Lubrification	Def Stan 91-222 Issue 7	TAPL DEF STAN 91-22/7		60	9150-99-220-3088	O-278	205L	DR	85	A	Moins de 12	\$	0.5	\$	
4	Huile de Lubrification	Def Stan 91-222 Issue 7	TAPL DEF STAN 91-22/7		60	9150-99-220-3088	O-278	205L	DR		D	Moins de 12	\$	0.5	\$	
5	Fluide Hydraulique	Defence Standard 91-35/Issue 3	TAPL DEF STAN 91-35/3		60	9150-99-224-0325	H-584	200L	DR	153	A	Moins de 20	\$	0.5	\$	
6	Fluide Hydraulique	Defence Standard 91-35/Issue 3	TAPL DEF STAN 91-35/3		60	9150-99-224-0325	H-584	200L	DR		D	20 ou plus	\$	0.5	\$	
7	Huile de Lubrification	C-92-001-000/SF-001	QPL C-92-001-000/SF-001		60	9150-21-578-2805	O-240	205L	DR	688	A	Moins de 20	\$	0.5	\$	
8	Huile de Lubrification	C-92-001-000/SF-001	QPL C-92-001-000/SF-001		60	9150-21-578-2805	O-240	205L	DR		D	Moins de 20	\$	0.5	\$	
9	Graisse	MIL-G-21164D	QPL-G-21164		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN		A	Moins de 5	\$	0.5	\$	
10	Graisse	MIL-G-21164D	QPL-G-21164		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN	33	B	5 ou plus	\$	0.5	\$	
11	Graisse	MIL-G-21164D	QPL-G-21164		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN		C	Moins de 5	\$	0.5	\$	
12	Graisse	MIL-G-21164D	QPL-G-21164		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN		D	Moins de 5	\$	0.5	\$	
13	Graisse	MIL-G-21164D	QPL-G-21164		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN		E	Moins de 5	\$	0.5	\$	
14	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	QPL-23699		36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT	9194	A	Moins de 500	\$	0.5	\$	
15	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	QPL-23699		36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT		B	500 ou plus	\$	0.5	\$	
16	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	QPL-23699		36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT		C	500 ou plus	\$	0.5	\$	
NO. ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai	NNO	code de l'OTAN	Format	Unité de dotation	Quantité Estimée Période 2018-2020	Régions	Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire	Coefficient de pondération	Prix Evalué	QPRN

Annexe A
Besoin

17	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	note c, d	QPL-23699	note 3, 4	36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT	9184	D	Moins de 500	\$	0.5	\$
18	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	note c, d	QPL-23699	note 3, 4	36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT		E	500 ou plus Moins de 500	\$	0.5 0.5	\$
19	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	note c, d	QPL-23699	note 3, 4	36	9150-01-476-1083	O-156	205L	DR		A	-	\$	-	\$
20	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	note c, d	QPL-23699	note 3, 4	36	9150-01-476-1083	O-156	205L	DR		B	-	\$	-	\$
21	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699F Class STD and also SAE AS-5780 Class SPC	note c, d	QPL-23699	note 3, 4	36	9150-01-476-1083	O-156	205L	DR	3	C	-	\$	-	\$
22	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	note c, d	QPL-23699	note 3, 4	36	9150-01-476-1083	O-156	205L	DR		D	-	\$	-	\$
23	Huile de Lubrification	MIL-PRF-23699G Class STD & SAE AS-5780 Class SPC	note c, d	QPL-23699	note 3, 4	36	9150-01-476-1083	O-156	205L	DR		E	-	\$	-	\$
24	Huile de Lubrification	MIL-PRF-7808L Grade 4	note c, d	QPL-7808	note 3	36	9150-01-336-7868	O-163	1.0 L	CO		A	Moins de 100 100 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
25	Huile de Lubrification	MIL-PRF-7808L Grade 4	note c, d	QPL-7808	note 3	36	9150-01-336-7868	O-163	1.0 L	CO		B	Moins de 100 100 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
26	Huile de Lubrification	MIL-PRF-7808L Grade 4	note c, d	QPL-7808	note 3	36	9150-01-336-7868	O-163	1.0 L	CO		C	Moins de 100 100 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
27	Huile de Lubrification	MIL-PRF-7808L Grade 4	note c, d	QPL-7808	note 3	36	9150-01-336-7868	O-163	1.0 L	CO		D	Moins de 100 100 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
28	Huile de Lubrification	MIL-PRF-7808L Grade 4	note c, d	QPL-7808	note 3	36	9150-01-336-7868	O-163	1.0 L	CO		E	Moins de 100 100 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
29	Fluide de Transmission	SHELL 55027843 (Shell Spirax 55 ATF ZM Oil)				24	9150-20-008-5154		209L	BL		A	Moins de 25 25 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
30	Fluide de Transmission	SHELL 55027843 (Shell Spirax 55 ATF ZM Oil)				24	9150-20-008-5154		209L	BL		B	Moins de 25 25 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
31	Fluide de Transmission	SHELL 55027843 (Shell Spirax 55 ATF ZM Oil)				24	9150-20-008-5154		209L	BL		C	Moins de 25 25 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
32	Fluide de Transmission	SHELL 55027843 (Shell Spirax 55 ATF ZM Oil)				24	9150-20-008-5154		209L	BL		D	Moins de 25 25 ou plus	\$	0.5 0.5	\$
33	Fluide de Transmission	SHELL 55027843 (Shell Spirax 55 ATF ZM Oil)				24	9150-20-008-5154		209L	BL		E	Moins de 25 25 ou plus	\$	0.5 0.5	\$

LEGENDE:

- Région A: La région de l'Atlantique comprend la Nouvelle Écosse, le Nouveau Brunswick, l'île du Prince Édouard, Terre Neuve et Labrador
- Région B: La région de Québec
- Région C: La région de l'Ontario
- Région D: La région de l'Ouest comprend le Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique
- Région E: La région du Nord comprend le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest

Note:
Les commandes subséquentes pour les articles 9 à 13 seront par caisse (4 par caisse)
Les commandes subséquentes pour les articles 14-18 et 24-28 seront par caisse (24 par caisse)

NOTES / NOTES

a	First article inspection is not required unless requested by NDQAR.	L'inspection du premier article n'est pas nécessaire, sauf si requis par RAQDN.
b	Certification of conformance to material prohibitions is required.	Certification de conformité aux interdictions des matériaux est requise.
c	Conformance test results are to be made available to NDQAR.	Les résultats des tests de conformité doivent être mis à la disposition RAQDN.
1	Certificate of Analysis from a recognized laboratory, demonstrating qualification to all requirements of the applicable specifications.	Certificat d'analyse d'un laboratoire reconnu démontrant la qualification à toutes les exigences des spécifications applicables.
2	Not used	Non utilisé
3	Acceptable products are listed on the qualified products list (QPL) on-line at http://www.assistdocs.com/search/search_basic.cfm . The QPL document for the governing spec has been transformed into an electronic QPL in the Qualified Products Database (QPD) maintained by the US Defense Standardization Program.	Les produits acceptables sont énumérés à la liste des produits homologués (LPH) en ligne à http://www.assistdocs.com/search/search_basic.cfm . Le document QPL pour la spécification en vigueur a été transformé en QPL électronique dans la base de données des produits admissibles (QPD) géré par le programme de normalisation de la défense américaine.
4	Limited to these products (5) also qualified to SAE AS 5780 Class SPC (listed on PRI-SAE-AS5780): AeroShell Turbine Oil 500 Royco Turbine Oil 500 Mobil Jet Oil II Eastman Turbo Oil 2380 Turbonycoil 600	Limitée à ces produits (5) aussi qualifiés à la norme SAE AS 5780 class SPC (énuméré sur PRI-SAE-AS5780) : AeroShell Turbine Oil 500 Royco Turbine Oil 500Mobil Jet Oil II Eastman Turbo Oil 2380 Turbonycoil 600
5	Acceptable products are listed on Technically Acceptable Products List (TAPL). The TAPL is prepared and issued by the Intertek Fuels and Lubricants Centre Farnborough in UK.	Les produits acceptables sont énumérés à la liste des produits techniquement acceptables (LPTA). La LPTA est préparée et publiée par Le centre Intertek des carburants et lubrifiants de Farnborough au Royaume Uni.
6	Acceptable products are listed on the Qualified Products List (QPL) maintained by DND Technical Authority for Naval products.	Les produits acceptables sont énumérés à la liste des produits homologués (LPH) mise à jour par l'autorité technique (MDN) des produits de la marine.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B: BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe A – Besoin, DDP destination Incoterms 2000. Les droits de douane, livraison, et taxes d'accise applicables sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus s'il y a lieu.

Toutes redevances écologiques ("Environmental Handling Charges (EHC)") sont incluses dans le prix unitaire.

Pour les besoins de la facturation, le prix unitaire ferme sera le prix unitaire de base ou le prix unitaire avec rabais selon la quantité commandée dans la commande subséquente à la date de la commande subséquente.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

1. Changement du prix unitaire ferme.

1.1 Prix unitaire par sous-période.

L'offre à commandes est divisée en deux sous-périodes. La première sous-période (Période 1) est du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023. La deuxième sous-période (Période 2) est du 1^{er} novembre 2023 au 31 juillet 2024. Le prix restera inchangé pendant toute la durée de chaque sous-période.

1.2 Base du rajustement du prix unitaire

Pour la deuxième sous-période (Période 2 : du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024) le prix unitaire pendant la première sous-période sera rajusté sur base de la moyenne de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) (Banque du Canada l'indice des prix à la consommation, IPC global, CANSIM v41690972, non désaisonnalisé).

1.3 Calcul du rajustement du prix unitaire

Le prix unitaire ajusté sera déterminé selon la formule suivante:

Le prix unitaire pour la période 2 = (prix unitaire pour la période 1) x C/D

Où

C = la somme des indices pour les 12 mois se terminant trois (3) mois avant le 1^{er} novembre 2023 (par exemple : septembre 2022 au août 2023).

D = la somme des indices pour les 12 mois se terminant quinze (15) mois avant le 1^{er} novembre 2023 (par exemple : septembre 2021 au août 2022).

1.4 Ajustement négatif

Tout rajustement déterminé en utilisant la formule ci-dessus et qui donne un ajustement négatif sera considéré comme nul.

1.5 Date d'entrée en vigueur de l'ajustement des prix

Le prix unitaire en vigueur au cours des douze derniers mois restera en vigueur tant et aussi longtemps que l'ajustement du prix unitaire n'as pas été fait par une modification de contrat. Aussitôt que cette modification est faite, l'entrepreneur peut réclamer pour tout montant en souffrance (à l'aide du formulaire

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC-TPGSC 1111 réclamation de paiement) qui résulterait de la non-application de la formule d'ajustement de prix de la part du Canada.

1.6 Interruption de la publication.

En cas d'interruption de la publication de l'indice des prix à la consommation par Statistique Canada, utilisé dans le calcul de l'ajustement de prix, les parties se mettront d'accord sur une autre formule de remplacement qui répond aux mêmes préoccupations que dans l'offre à commandes.

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:

C2611C Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur 2007-11-30

2. Barils retournables

Pour les articles qui doivent être livrés en barils retournables, le prix de chaque baril retournable doit être additionnel au prix du produit offert en Annexe A- Besoin. La totalité du crédit sera accordée pour chaque baril retourné en bon état, franc de port à l'entrepreneur.

Les barils seront tarifés en sus à _____\$ la pièce.

La totalité du crédit sera accordée pour chaque baril retourné en bon état, franc de port à l'entrepreneur.

Les barils retournables seront identifiés en gravant le nom de la compagnie ou son symbole au moyen d'une plaque métallique ou par tout autre moyen approprié. Aucun frais supplémentaire ne doit être appliqué pour les barils qui ne sont pas retournés en bon état. Les barils seront scellés au moyen du scellant "tri-sure" ou "rieke".

Une fois les barils retournés, s'il existe une différence en quantité ou suivant la condition des barils retournés, les barils seront mis en quarantaine. Le MDN se réserve le droit d'envoyer un inspecteur pour confirmation et règlement du désaccord.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**ANNEX D / ANNEXE D
LIST OF DELIVERY & INVOICES ADDRESSES /
LISTE DES ADRESSES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION**

Supply account/no. de compte	Shipping address/Adresse de livraison	Invoice address/adresse de facturation
2A-W0133	Wing Commander 19 wing Comox Comox BC V0R 2K0	Wing Commander 19 wing Comox Comox BC V0R 2K0
2B-W0103	Base Commander Canadian Forces Base Esquimalt Bldg 597, Dockyard Victoria BC V9A 7N2	Base Commander Canadian Forces Base Esquimalt Victoria BC V0S 1B0
2E-W0122	Commanding Officer Area Support Unit Chilliwack Bldg 1082 Vedder Crossing BC V0X 2E0	Commanding Officer Area Support Unit Chilliwack MPO 612 Chilliwack BC V0X 2E0
1A-W2481	Commanding Officer 7 Canadian Forces Supply Depot 195 Avenue – 82 Street Lancaster Park PO Box 10500 Edmonton, AB T5J 4J5	Commanding Officer 7 Canadian Forces Supply Depot Canadian Forces Base Edmonton PO Box 10500 Edmonton, AB T5J 4J5
4H-W0109	Base Commander ASU Calgary 4225, Crowchild Trail Calgary AB T3E 1T8	Base Commander Canadian Forces Base Calgary Calgary AB T3E 1T8
4C-W0168	Commanding Officer Western Area Training Area Denwood, Alberta T0B 1B0	Commanding Officer Western Area Training Area Denwood, Alberta T0B 1B0
4E-W0127	Commanding Officer DND 1 GS BN SUP BLDG 236, R&I S COY SECTION WE DOOR#6 195 Ave Rhine Rd Edmonton AB T5J 4J5	Commanding Officer Area Support Unit, Edmonton Edmonton AB T5J 4J5
4F-W0134	Wing Commander 4 Wing Base Cold Lake Medley AB T0A 2M0	Wing Commander 4 Wing Base Cold Lake Medley AB T0A 2M0
4X-W0142	Base Commander Canadian Forces Base Suffield Suffield AB T0J 2N0	Base Commander Canadian Forces Base Suffield Ralston AB T0J 2N0

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4G-W0121	Wing Commander 15 Wing Forces Base Moose Jaw Bushnell Park SK S0H 0N0	Wing Commander 15 Wing Forces Base Moose Jaw Bushnell Park SK S0H 0N0
4N-W2585	Detachment Commander Dundurn Detachment Camp Dundurn SK S0K 1K0	Detachment Commander Dundurn Detachment Camp Dundurn SK S0K 1K0
4J-W0118	Base Commander Canadian Forces Base Shilo Shilo MB R0K 2A0	Base Commander Canadian Forces Base Shilo Shilo MB R0K 2A0
4M-W0117	17 Wing 715 Wihuiri Rd Winnipeg MB R3J 3Y5	17 Wing PO Box 17000 Stn Forces Winnipeg MB R3J 3Y5
5A-W0135	Wing Commander 23 Wing North Bay, CMTT Bldg 15 North Bay ON P0H 1P0	Wing Commander 23 Wing North Bay, CMTT Bldg 15 North Bay ON P0H 1P0
5D-W3027	Commanding Officer Garrison Support Unit London Building 30, Highbury Avenue London ON N5Y 4T7	Commanding Officer Garrison Support Unit London Building 30, Highbury Avenue London ON N5Y 4T7
5H-W3699	ASU Detachment North Bay Bldg 45 540 Chippewa St. West North Bay ON P1B 8G6	ASU Northern Ontario PO Box 309 375 Pine St Sault Ste Marie ON P6A 5L8
5C-W3508	LFCATC Meaford RR#1 Bldg M210 Meaford, ON N4L 1W5	LFCATC Meaford RR#1 Bldg M210 Meaford, ON N4L 1W5
5E-W0113	Base Commander Canadian Forces Base Borden Receipt Section, Building 0-111 Borden ON L0M 1C0	Base Commander Canadian Forces Base Borden Base Comptroller, Building 0-125 Borden ON L0M 1C0
5F-W3536	Commanding Officer Garrison Support Unit Toronto ATT; Supply Lcol George Taylor Dension V1 Armoury 1 Yukon Lane Toronto ON M3M 3J5	Commanding Officer Garrison Support Unit Toronto ATT; Supply Lcol George Taylor Dension V1 Armoury 1 Yukon Lane Toronto ON M3M 3J5
5G-W0125	Wing Commander 8 Wing Trenton Trenton ON K0K 1B0	Wing Commander 8 Wing Trenton Trenton ON K0K 1B0

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5M-W0114	Base Commander Canadian Forces Base Kingston McNaughton Barracks, Bldg C-36 Kingston ON K7L 5L0	Base Commander Canadian Forces Base Kingston Kingston ON K7L 5L0
6P-W0126	Base Commander Canadian Forces Station Leitrim 3545 Leitrim Road Gloucester ON K1A 0K5	Base Commander Canadian Forces Station Leitrim 3545 Leitrim Road Gloucester ON K1A 0K5
6R-W0107	Base Commander Canadian Forces Base Petawawa 6R1 building, H-110 Petawawa ON K8H 2X3	Base Commander Canadian Forces Base Petawawa Petawawa ON K8H 2X3
6N-W0002	Canadian Forces Support Unit Ottawa Building 346 (S) Uplands Site Ottawa ON K1A 0K5	Canadian Forces Support Unit Ottawa Ottawa ON K1A 0K5
1B-W1941	Commanding Officer 25 Canadian Forces Supply Depot 6363 Notre Dame East Montreal QC H1N 2E9	Commanding Officer 25 Canadian Forces Supply Depot CP 4000 SUCC K Montreal QC H1N 3R9
6A-W0130	Commandant Base des Forces canadiennes Montréal 6769 rue Notre Dame, Bldg 7 Sud Montréal QC H1N 2E9	Commandant Base des Forces canadiennes Montréal 6769 rue Notre Dame, Bldg 7 Sud Montréal QC H1N 2E9
6C-W3380	Base des Forces canadiennes Montréal Garnison St-Jean Richelain QC J0J 1R0	Base des Forces canadiennes Montréal Garnison St-Jean Richelain QC J0J 1R0
6D-W0106	Commandant Base des Forces canadiennes BAT 188 Valcartier Valcartier QC G0V 1A0	Commandant Base des Forces canadiennes BAT 188 Valcartier Valcartier QC G0V 1A0
6E-W0138	Wing Commander 3 Wing Bagotville Bagotville QC G0V 1A0	Wing Commander 3 Wing Bagotville Bagotville QC G0V 1A0
6X-W1985	202 DA Commandant Section Soutien Logistique Building 10 North 6769 Notre Dame East Montreal QC H1N3R9	202 DA Commandant Gestion financière Building 11 C.P. 4000 Succ. K Montreal QC H1N 3R9
6Y-W3162	Commanding officer 3 Canadian Support Group Canadian Forces Base Montreal Bldg 2	Commanding officer 3 Canadian Support Group Canadian Forces Base Montreal Bldg 2

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-228586/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl612

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

hl612.W8486-228586

	6769 Notre Dame Street East Montreal QC H1N 2E9	6769 Notre Dame Street East Montreal QC H1N 2E9
7C-W0105	Base Commander Canadian Forces Base Gagetown Bldg. B-10 Gagetown NB E0G 2P0	Base Commander Canadian Forces Base Gagetown Bldg. J-7 Oromocto NB E0G 2P0
7H-W0100	Formation Commander Maritime Forces Formation Atlantic HMC Dockyard Building D-40, Door 1 - 13 Halifax NS B3K 2X0	Formation Commander Maritime Forces Formation Atlantic Halifax NS B3K 2X0
7J-W0101	Wing Commander 12 Wing Shearwater Shearwater NS B0J 3A0	Wing Commander 12 Wing Shearwater Shearwater NS B0J 3A0
7M-W102	Wing Commander 14 Wing Greenwood Greenwood NS B0P 1N0	Wing Commander 14 Wing Greenwood Greenwood NS B0P 1N0
7L-W0213	Wing Commander Canadian Forces Base Gander Gander, Newfoundland A1V 1X1	Wing Commander Canadian Forces Base Gander Gander, Newfoundland A1V 1X1
7N-W0139	Commanding Officer Canadian Forces Station St-John's Bldg #206, Pleasantville St-John's NF A1C 6B5	Commanding Officer Canadian Forces Station St-John's P.O. Box 2028 St-John's NF A1C 6B5
7R-W0123	Wing Commander 5 Wing Goose Bay Goose Bay Labrador NF A0P 1S0 Via CVB Bagotville	Wing Commander 5 Wing Goose Bay Goose Bay Labrador NF A0P 1S0
	JTFN CMTT KAM LAKE 3 Coronation Dr. Bay #1 Yellowknife, NT X1A 0G5	
	JTFN Det Whitehorse Attn: Supply Warehouse 45 Fireweed Drive Whitehorse YT Y1A 5T8	
	Midnight Sun Complex 95 Gwitch'in Road Inuvik, NT X0E 0T0	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-228586/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-228586

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl612.W8486-228586

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl612
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « E » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)